

RCS : LYON  
Code greffe : 6901

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de LYON atteste l'exactitude des informations transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 2000 B 00501  
Numéro SIREN : 429 320 922  
Nom ou dénomination : BMA

Ce dépôt a été enregistré le 04/12/2023 sous le numéro de dépôt B2023/046400

Désignation de l'entreprise : SAS BMA Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois\* 12  
 Adresse de l'entreprise 94 rue Servient 69003 LYON Durée de l'exercice précédent\* 12

Número SIRET\* 4 2 9 3 2 0 9 2 2 0 0 0 3 3 Néant

				Exercice N clos le		N-1	
				3 1 1 2 2 0 2 2		3 1 1 2 2 0 2 1	
		Brut		Amortissements, provisions		Net	
		1		2		3	
						Net	
						4	
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Capital souscrit non appelé (I)	AA					
	Frais d'établissement *	AB		AC			
	Frais de développement *	CX		CQ			
	Concessions, brevets et droits similaires	AF	14 387	AG	14 387		
	Fonds commercial (I)	AII		AI			
	Autres immobilisations incorporelles	AJ		AK			
	Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL		AM			
	Terrains	AN		AO			
	Constructions	AP	162 732	AQ	162 732		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR		AS			
	Autres immobilisations corporelles	AT	49 177	AU	48 386	791	4 920
	Immobilisations en cours	AV		AW			
	Avances et acomptes	AX		AY			
	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS		CT			
	Autres participations	CU		CV			
Créances rattachées à des participations	BB		BC				
Autres titres immobilisés	BD		BE				
Prêts	BF		BG				
Autres immobilisations financières*	BII		BI				
<b>TOTAL (II)</b>		BJ	226 296	BK	225 505	791	4 920
STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL		BM			
	En cours de production de biens	BN		BO			
	En cours de production de services	BP	194 621	BQ		194 621	216 828
	Produits intermédiaires et finis	BR		BS			
	Marchandises	BT		BU			
	Avances et acomptes versés sur commandes	BV		BW			
CRÉANCES	Clients et comptes rattachés (3)*	BX	650 640	BY	219 894	430 747	573 892
	Autres créances (3)	BZ	7 991	CA		7 991	347 189
	Capital souscrit et appelé, non versé	CB		CC			
DIVERS	Valeurs mobilières de placement (dont actions propres : .....)	CD		CE			
	Disponibilités	CF	544 648	CG		544 648	488 278
	Charges constatées d'avance (3)*	CH	15 425	CI		15 425	15 376
<b>TOTAL (III)</b>		CJ	1 413 326	CK	219 894	1 193 432	1 641 563
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif* (VI)	CN					
	<b>TOTAL GÉNÉRAL (I à VI)</b>	CO	1 639 622	IA	445 399	1 194 223	1 646 483
Renvois : (1) Dont droit au bail		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes		CP	(3) Part à plus d'un an		CR
Clause de réserve de propriété *	Immobilisations	Stocks		Créances			

**CERTIFIÉ CONFORME À L'ORIGINAL**

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Cegid Quadr

Désignation de l'entreprise : SAS BMA		Néant <input type="checkbox"/> *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1)* (Dont versé : .....40...000.....)	DA	40 000	40 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB		
	Ecart de réévaluation (2)* (dont écart d'équivalence EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	4 000	4 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* ( Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours B1 )	DF		
	Autres réserves ( Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* EJ )	DG	564 930	890 663
	Report à nouveau	DII		
	RÉSULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	113 000	109 267
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
		TOTAL (I)	DL	721 930
Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM		
	Avances conditionnées	DN		
	TOTAL (II)	DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ	50 000	100 000
	TOTAL (III)	DR	50 000	100 000
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU	167 868	207 214
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs EI)	DV	1 522	
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	37 133	43 999
	Dettes fiscales et sociales	DY	195 193	229 912
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
Autres dettes	EA	9 577	7 428	
Compte régulier	Produits constatés d'avance (4)	EB	11 000	14 000
	TOTAL (IV)	EC	422 294	502 553
	Écarts de conversion passif *	ED		
	TOTAL GÉNÉRAL (I à V)	EE	1 194 223	1 646 483
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	1F		
(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	306 640	302 021	
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EII	254	328	

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS_BMA		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises*	FA		FB		FC		
	Production vendue	biens* services*	FD		FE		FF	
			FG	1 148 481	FI		FI	1 148 481
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	1 148 481	FK		FL	1 148 481	1 026 973
	Production stockée*					FM	(22 207)	38 130
	Production immobilisée*					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges* (9)					FP		89 194
	Autres produits (1) (11)					FQ	2	78
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	1 126 276
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane)*					FS		
	Variation de stock (marchandises)*					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane)*					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements)*					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	458 669	397 852
	Impôts, taxes et versements assimilés*					FX	18 043	23 497
	Salaires et traitements*					FY	356 353	375 280
	Charges sociales (10)					FZ	133 489	141 015
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations	- dotations aux amortissements*			GA	4 129	9 497
			- dotations aux provisions			GB		
		Sur actif circulant : dotations aux provisions*				GC	38 275	15 845
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	1 567	40 718
Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	1 010 525	1 003 703
1 - RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I - II)						GG	115 751	150 671
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée*			(III)	GH			
	Perte supportée ou bénéfice transféré*			(IV)	GI			
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)				GJ			
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)				GK			
	Autres intérêts et produits assimilés (5)				GL			
	Reprises sur provisions et transferts de charges				GM			
	Différences positives de change				GN			
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement				GO			
Total des produits financiers (V)						GP		
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions*				GQ			
	Intérêts et charges assimilées (6)				GR	1 488	1 098	
	Différences négatives de change				GS			
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement				GT			
Total des charges financières (VI)						GU	1 488	1 098
2 - RÉSULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	(1 488)	(1 098)
3 - RÉSULTAT COURANT AVANT IMPÔTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	114 263	149 573

EXEMPLAIRE A CONSERVER PAR LE DECLARANT

Désignation de l'entreprise : SAS BMA		Néant <input type="checkbox"/> *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	IIA	13 556 40
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	II B	
	Reprises sur provisions et transferts de charges	II C	50 000
	<b>Total des produits exceptionnels (7) (VII)</b>	II D	63 556 40
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	III E	27 152 950
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	III F	
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions	III G	
	<b>Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)</b>	III H	27 152 950
<b>4 - RÉSULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)</b>		III I	36 404 (910)
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		III J	
Impôts sur les bénéfices * (X)		III K	37 667 39 395
<b>TOTAL DES PRODUITS (II + III + V + VII)</b>		III L	1 189 831 1 154 414
<b>TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)</b>		III M	1 076 832 1 045 147
<b>5 - BÉNÉFICE OU PERTE (Total des produits - total des charges)</b>		III N	113 000 109 267
(1)	Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	III O	
(2)	Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III Y	
		III G	13 556
(3)	Dont { - Crédit bail mobilier * - Crédit bail immobilier	III P	
		III Q	
(4)	Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	III H	
(5)	Dont produits concernant les entreprises liées	III J	
(6)	Dont intérêts concernant les entreprises liées	III K	
(6bis)	Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art 238 bis du CGI)	III X	
(6ter)	Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art 217 octies)	III R	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art 39 quinquies D)	III D	
(9)	Dont transferts de charges	A1	1 845
(10)	Dont cotisations personnelles de l'exploitant (13) (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3	
(12)	Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4	1 478
(13)	Dont primes et cotisations complémentaires personnelles : facultatives A6	A9	
	Dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A7	
(7)	Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe)	Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
INDEMNITÉS		25 350	
SOLDE DEBITEURS CREDITEURS DIVERS		1 802	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			63 556
(8)	Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs
TRANSACTION			11 739
AUTRES PRODUITS SUR EXERCICE ANTERIEUR			1 817

\* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

**BMA**  
Société par actions simplifiée  
au capital de 40 000 euros  
Siège social : 94 rue Servient - Immeuble Le Mercure, 69003 LYON  
**429 320 922 RCS LYON**

**ASSEMBLÉE GÉNÉRALE ORDINAIRE ANNUELLE  
DU 30 JUIN 2023**

**Proposition de la résolution d'affectation du résultat de l'exercice clos le 31 Décembre 2022**

**DEUXIÈME RÉSOLUTION**

L'Assemblée Générale décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 s'élevant à 112 999,65 euros de la manière suivante :

Bénéfice de l'exercice	112 999,65 euros
A titre de dividendes Soit 25,25 euros par action	101 000,00 euros
Le solde	11 999,65 euros

En totalité au compte "autres réserves" soit 11 999.65 euros.

Il est précisé que :

- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 éligibles à l'abattement de 40 % prévu à l'article 158, 3-2° du Code général des impôts s'élève à 50,50 euros,
- le montant des revenus distribués au titre de l'exercice clos le 31 Décembre 2022 non éligibles à l'abattement de 40 % s'élève à 100 949,50 euros.

Le dividende sera mis en paiement au siège social le 15 septembre 2023.

L'Assemblée Générale prend acte que les associés ont été informés que :

Les dividendes et distributions assimilées perçus par des personnes physiques depuis le 1er janvier 2018 sont soumis l'année de leur versement à un prélèvement forfaitaire unique (PFU) non libératoire de 12,8% perçu à titre d'acompte, ainsi qu'aux prélèvements sociaux, au taux global de 17,2%. Ces sommes sont déclarées et payées par l'établissement payeur au plus tard le 15 du mois suivant celui du versement des dividendes.

Peuvent demander à être dispensées du prélèvement forfaitaire non libératoire de 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année est inférieur à 50 000 euros (contribuables célibataires, divorcés ou veufs) ou 75 000 euros (contribuables soumis à une imposition commune). La demande de dispense doit être formulée sous la forme d'une attestation sur l'honneur auprès de l'établissement payeur au plus tard le 30 novembre de l'année précédant celle du paiement du dividende.

L'année suivante, les dividendes sont déclarés avec l'ensemble des revenus et soumis à l'impôt sur le revenu :

- soit au prélèvement forfaitaire unique (PFU) de 12,8 %, pour les personnes physiques qui y ont intérêt,
- soit, en cas d'option, au barème progressif après application, le cas échéant, d'un abattement de 40 %.

Les sommes versées au titre du prélèvement forfaitaire non libératoire s'imputent, selon le cas, sur le PFU ou l'impôt calculé au barème progressif. A défaut d'option pour le barème progressif, le PFU s'applique de plein droit.

Conformément à la loi, l'Assemblée Générale prend acte que les dividendes distribués au titre des trois derniers exercices ont été les suivants :

Distribution le 30 Juin 2022 : 435 000.00 euros, soit 435 000.00 euros par titre, dividendes éligibles à l'abattement de 40 % : 217.50 euros, dividendes non éligibles à l'abattement de 40 % : 434 782.50 euros.

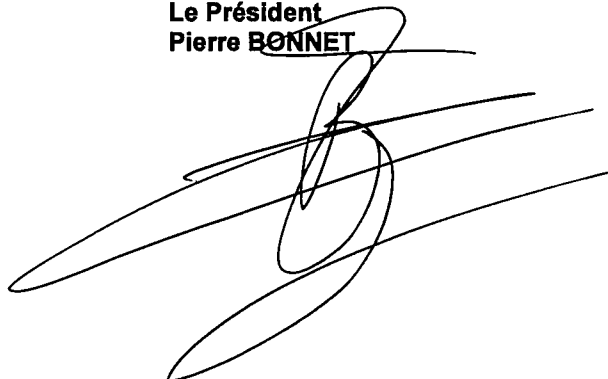
**Vote de l'Assemblée Générale Ordinaire Annuelle du 30 JUIN 2023**

Cette résolution est adoptée à l'unanimité des voix des associés.

**Certifié conforme**

**Le Président**

**Pierre BONNET**

A large, stylized handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pierre BONNET', written over the printed name.